

IMPLANTATION D'UNE INSTALLATION DE PRÉPARATION DE COMBUSTIBLE SOLIDE DE RÉCUPÉRATION (CSR)

À NOYELLES-GODAULT (62)

21/09/2025

**Consultation du public
Réunion publique d'ouverture**

Mardi 9 septembre 2025



DÉROULÉ DE LA RÉUNION

1. ACCUEIL ET INTRODUCTION

- 1.1. Présentation de la consultation du public
- 1.2. Les modalités d'information et de participation

2. PRÉSENTATION DU PROJET

- 2.1. Présentation du porteur de projet SUEZ
- 2.2. Le contexte du projet et le développement de la filière CSR
- 2.3. La présentation du projet

3. ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

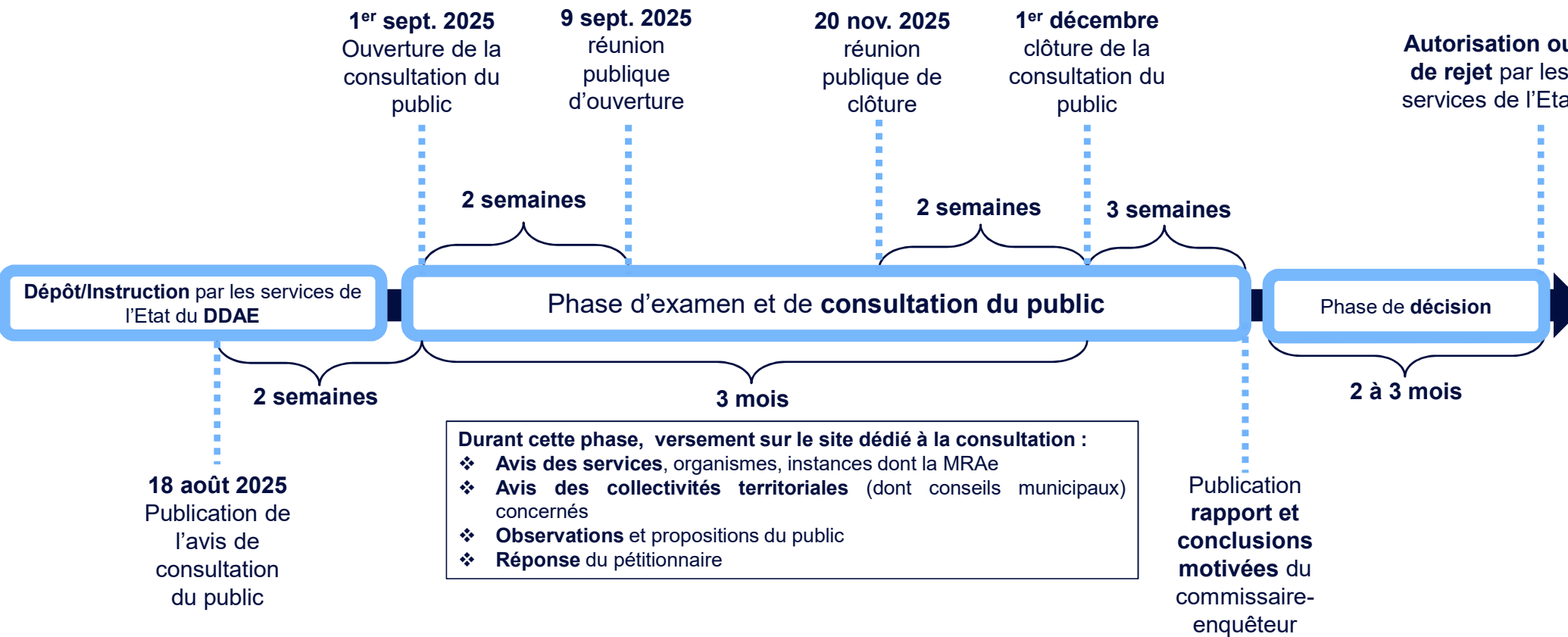


LA CONSULTATION DU PUBLIC

Hervé MAILLARD, commissaire-enquêteur



LA CONSULTATION DU PUBLIC





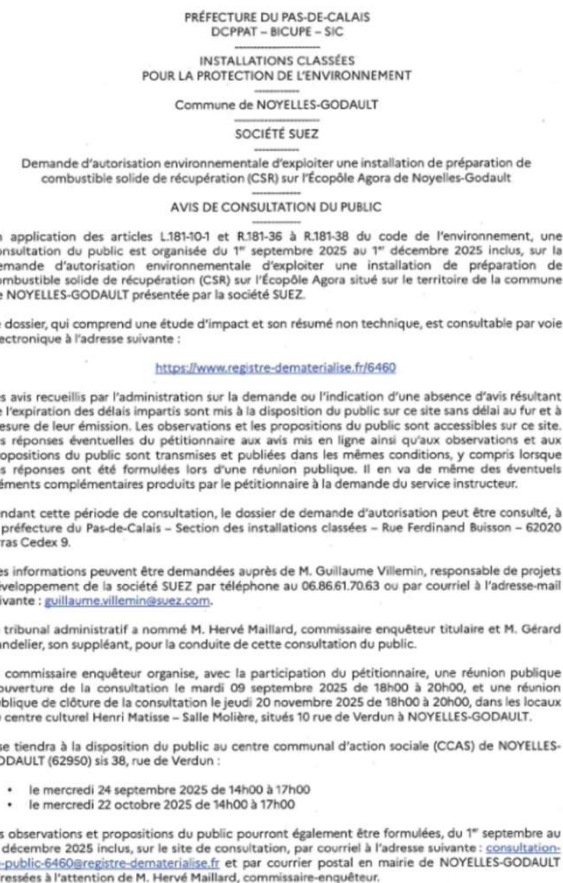
LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

2concert



L'ANNONCE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

- **Avis réglementaire** dans toutes les communes du périmètre de la consultation du public :
 - Auby (59),
 - Courcelles-lès-Lens,
 - Dourges,
 - Évin-Malmaison,
 - Flers-en-Escrebieux (59),
 - Hénin-Beaumont,
 - Leforest,
 - Noyelles-Godault,
 - Oignies,
 - Ostricourt.
- **Affichage sur site**
- **Publication d'une annonce légale** dans 2 journaux



LES TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

2 RÉUNIONS PUBLIQUES :

- **La réunion publique d'ouverture** : mardi 9 septembre de 18h00 à 20h00 (salle Molière du centre culturel de Noyelles-Godault)
- **La réunion publique de clôture** : jeudi 20 novembre de 18h00 à 20h00 (salle Molière du centre culturel de Noyelles-Godault)

2 PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

- **Le 24 septembre de 14h00 à 17h00** au Centre communal d'action sociale de Noyelles-Godault
- **Le 22 octobre de 14h00 à 17h00** au Centre communal d'action sociale de Noyelles-Godault

LES SUPPORTS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

LE REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ

- <https://www.registre-dematerialise.fr/6460>

LE REGISTRE MANUSCRIT

- **Lors des permanences** du commissaire-enquêteur

PAR COURRIEL

- Consultation-du-public-6460@registre-dematerialise.fr

PAR VOIE POSTALE

- En **mairie de Noyelles-Godault**

LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE (DDAE)

- **Consultable en ligne** sur le site du registre dématérialisé
- **Consultable en version papier** à la préfecture du Pas-de-Calais – section des installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras CEDEX 09
- **Consultable en version papier** en mairie de Noyelles-Godault

Présentation de la consultation



NOYELLES-GODAUT : consultation du public sur l'implantation d'une préparation de Combustibles Solides de Récupération (CSR) sur l'Ecopôle AGORA

La présente consultation du public, prévue par le Code de l'environnement, porte sur le projet d'implantation d'une installation de préparation de combustible solide de récupération (CSR) sur l'Ecopôle AGORA de Noyelles-Godault (62), exploité par SUEZ.

Information du public

Utilisez le ou les boutons ci-dessous pour télécharger les documents

Avis de consultation du public

Apportez votre contribution

Déposer un avis sur le registre dématérialisé de cette consultation est simple, sécurisé et si vous le souhaitez anonyme.

Il vous reste encore 90 jours.

Déposer une contribution



SUEZ ET LA FILIÈRE CSR

**Morgan MORICEAU, responsable du
développement de projet CSR - SUEZ**



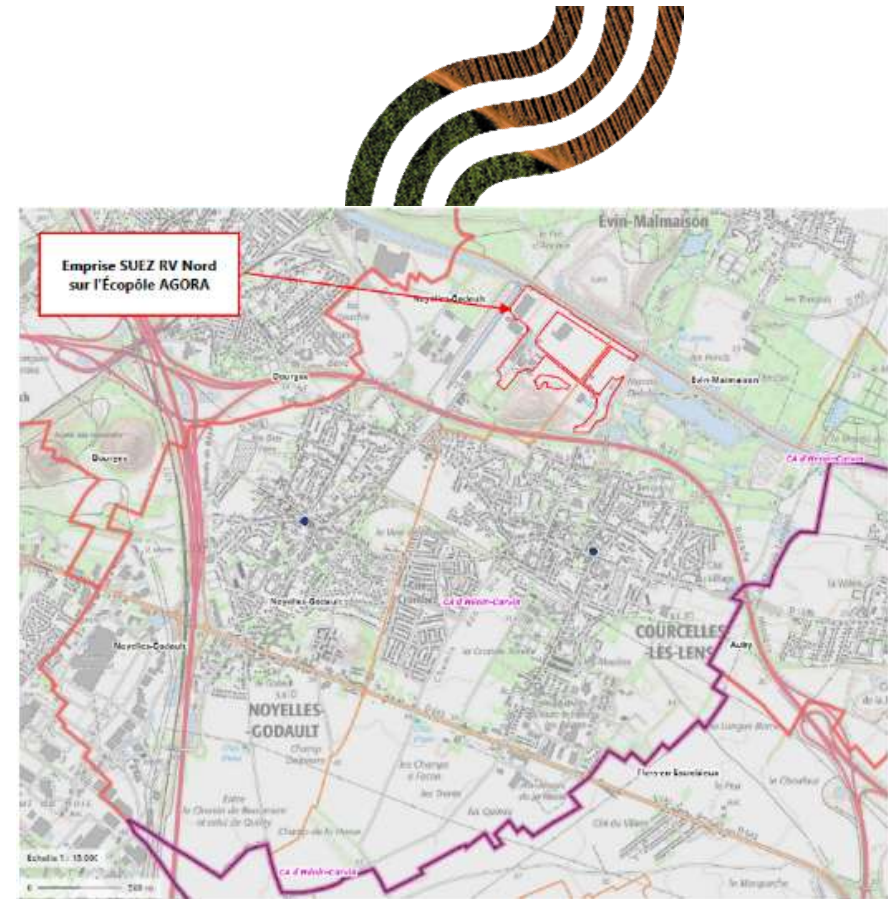
LE PORTEUR DU PROJET



Expert du recyclage et de la valorisation des déchets, le groupe est engagé de façon très volontariste depuis des années en faveur du développement de la filière CSR.

DANS LES HAUTS-DE-FRANCE, SUEZ C'EST :

- **1900 collaborateurs**
- **25 000 habitants** éclairés et chauffés grâce à la valorisation énergétique
- **1 million** de tonnes de déchets traités
- **1,3 millions** d'habitants desservis en eau potable et bénéficiant du service d'assainissement



LA FILIÈRE « CSR »

QU'EST-CE QUE LE COMBUSTIBLE SOLIDE DE RÉCUPÉRATION (CSR) ?

- **Combustible préparé à partir de déchets non dangereux** (bois non valorisable, textiles, plastiques...) produits par les entreprises ou les ménages.
- La production de CSR s'inscrit en **complément du recyclage des déchets non dangereux**.
- Usage : utilisé **comme combustible** pour produire de l'énergie et **valoriser la chaleur**, en remplacement des énergies fossiles.



- *De nombreux pays produisent déjà du CSR comme énergie de substitution (Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Italie...).*
- *La France développe également cette filière pour accompagner sa transition énergétique.*

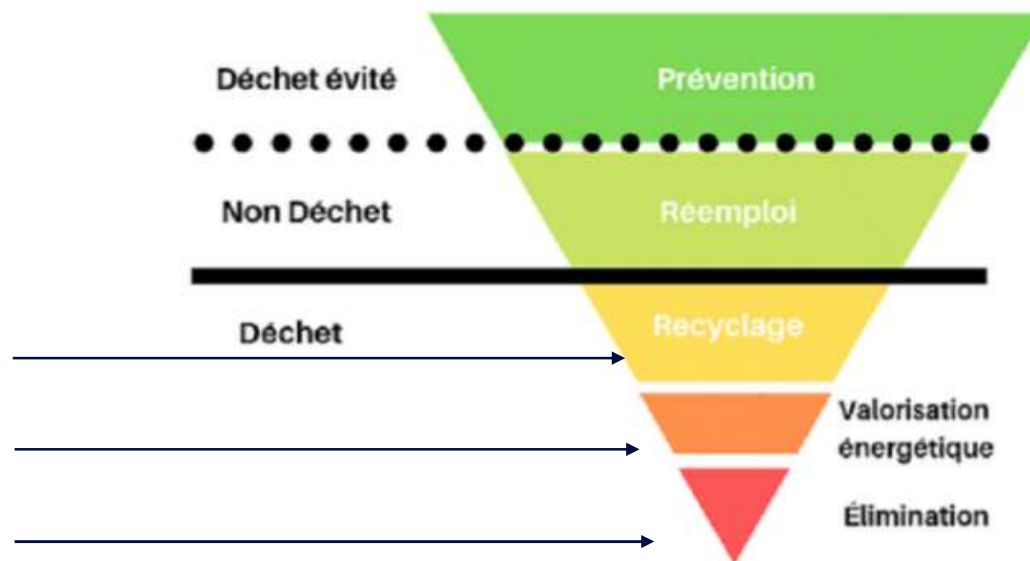
LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

- **La loi sur la transition énergétique et la loi AGECL (2020)** prévoit une réduction progressive de l'enfouissement et une interdiction d'ici 2030 pour certains déchets non dangereux.
- **Le Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets (PRPGD, 2019)** des Hauts-de-France fixe l'objectif de réduction de 50% les tonnages enfouis et le développement de la filière CSR
- **Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'égalité des Territoires (SRADDET, modifié en 2024)** préconise le déploiement de filières de valorisation énergétique à partir de CSR.



LA HIÉRARCHIE DES MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

- Règlementée par la **Directive 2008/98/CE**.
- Les déchets visés pour la production de CSR sont actuellement éliminés en site de stockage/enfouissement.
- La préparation en CSR permet :
 - De **recycler une fraction** qui ne pouvait l'être jusqu'à présent
 - De **valoriser en énergie** une part importante du flux de déchet
 - De **limiter l'enfouissement** à la seule fraction non recyclable/non valorisable énergétiquement



LA FILIÈRE CSR

- **En France, 36 installations** nationales, ce qui représente une capacité totale **de 1,2 MT en 2022** (selon *FEDEREC*)

DANS LES HAUTS-DE-FRANCE :

- 1 chaufferie CSR en construction : située sur les communes de Neuville et Thenelles (02) (prévue en 2027) qui viendra alimenter en énergie la sucrerie Tereos d'Origny Ste Benoite (02)
- Plusieurs installations de préparation dans les Hauts de France, dont deux projets SUEZ (Noyelles-Godault (62) et Flavigny (02)).
- **D'autres projets de chaufferie et de préparation sont annoncés afin de participer aux objectifs du SRADDET hauts de France**



OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DU CSR DANS LES HAUTS-DE-FRANCE (1/2)

Objectif n°1 : Accélérer la transition énergétique

- Substituer une part importante du gaz et du charbon par **un combustible alternatif local**.
- **Réduire la dépendance énergétique** et contribuer à la **décarbonation de l'industrie**.

Objectif n°2 : Valoriser les déchets non recyclables

- **Transformer des déchets non dangereux**, secs et non recyclables en ressource énergétique.
- **Limiter la part de déchets enfouis** (aujourd'hui destinés aux ISDND).
- Complémentarité avec le recyclage : seuls les déchets non valorisables en matière deviennent CSR.

Objectifs n°3 : Réduire la part de stockage des déchets

- **Objectif national et européen** : 70 % des déchets non recyclables valorisés énergétiquement d'ici 2025.
- Le CSR est une **alternative à l'enfouissement**.
- **Contribution à l'économie circulaire** en s'inscrivant dans la hiérarchie européenne du traitement des déchets.

OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DU CSR DANS LES HAUTS-DE-FRANCE (2/2)

Objectif n°4 : Répondre aux enjeux territoriaux et environnementaux

- Répondre aux enjeux et objectifs régionaux (PRPGD et SRADDET)
- Développer une filière énergétique locale compétitive et durable.

Objectif n°5 : Soutenir le développement économique régional

- Investissements structurants
- Création d'emplois directs et indirects (exploitation, transport, maintenance, logistique).
- Retombées fiscales pour les communes et intercommunalités.
- Dynamisation des filières industrielles locales (énergie, cimenterie, bois, recyclage, agroalimentaire, etc).



PRÉSENTATION DU PROJET

GUILLAUME VILLEMIN, RESPONSABLE
DE PROJETS DÉVELOPPEMENT - SUEZ

CHIFFRE CLES

100 000 t/an

de capacité de traitement

10 Millions d'€

d'investissement financés par SUEZ et
subventionnés par l'ADEME

**20-30 emplois
directs**

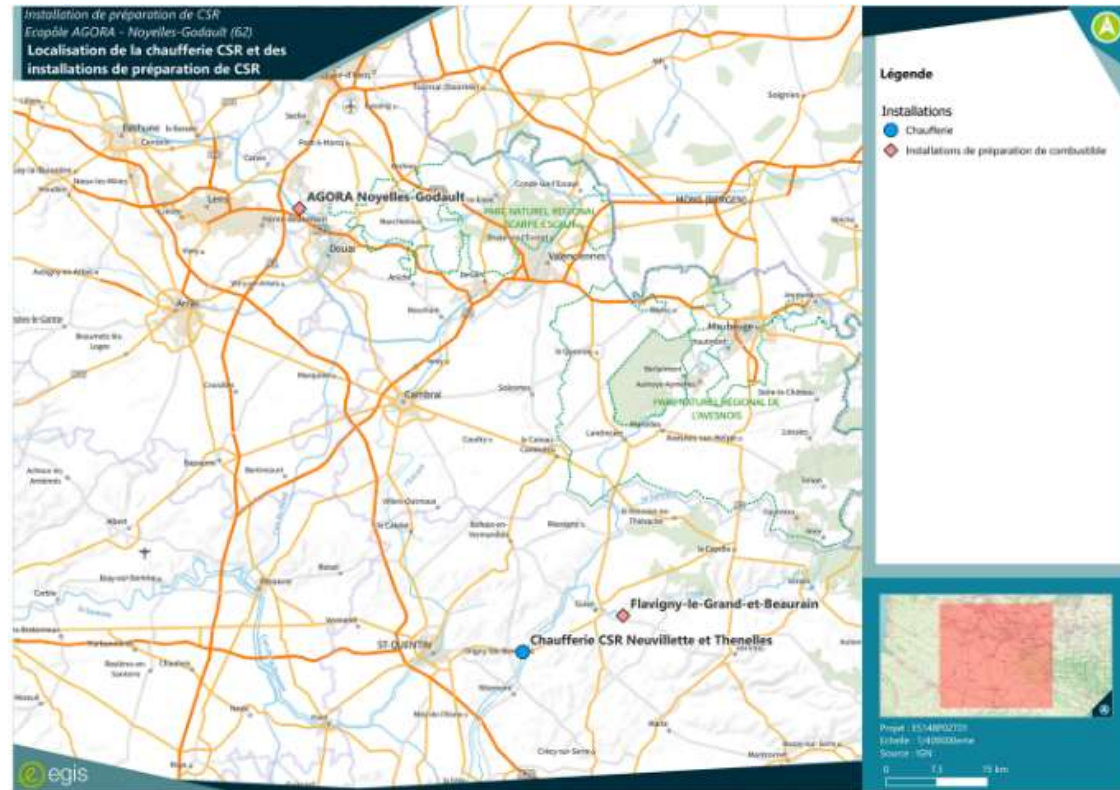
75 000 t/an

de production de CSR

UN PROJET SUR UN SITE INDUSTRIEL EXISTANT (1/3)

Une localisation stratégique

- **Au cœur des bassins de production de déchets industriels et commerciaux**, permettant de réduire les coûts et impacts liés au transport.
- **Une position centrale** qui facilite l'alimentation de plusieurs installations régionales de valorisation énergétique.
- **Au centre de la zone de chalandise** : Hauts-de-France, régions limitrophes et Benelux



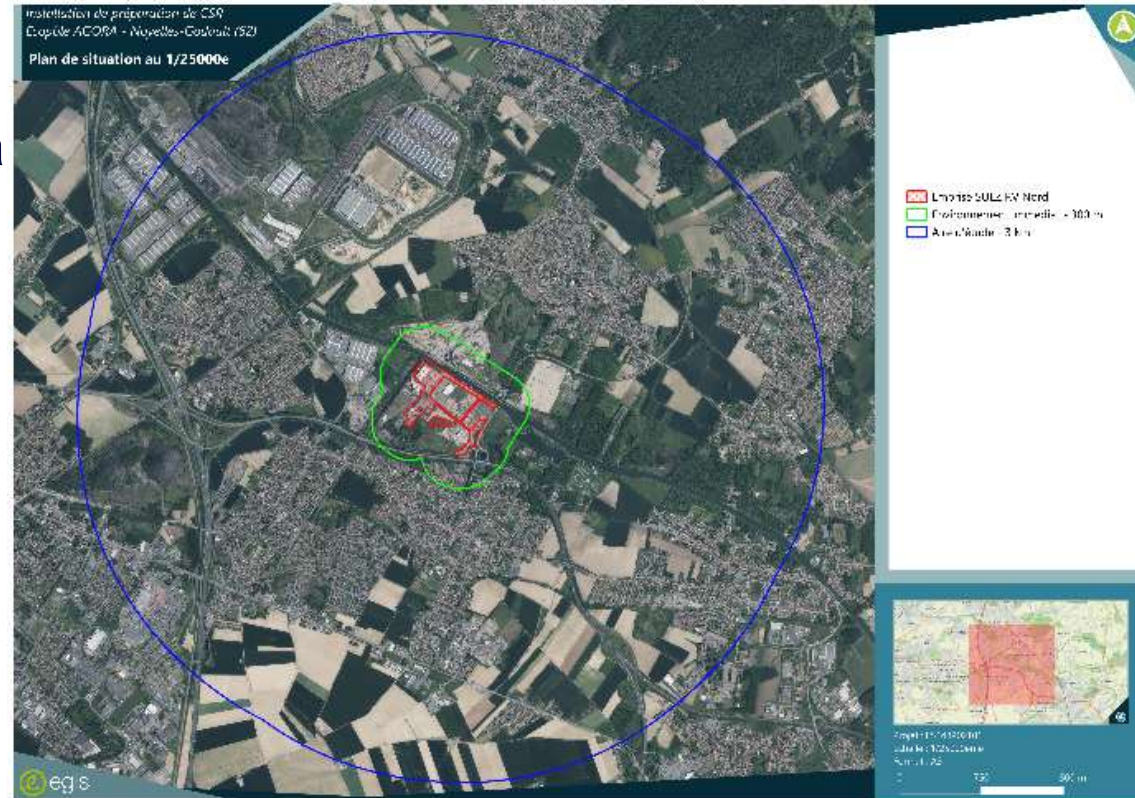
UN PROJET SUR UN SITE INDUSTRIEL EXISTANT (2/3)

Une localisation sur une friche industrielle sécurisée

- **Ancienne friche industrielle** déjà dépolluée et réaménagée.
- Site déjà en **ICPE**

Un contexte industriel adapté

- Site déjà **dédié à des activités industrielles similaires.**
- **Coactivité avec les autres entreprises** de l'Écopôle (SUEZ, VEOLIA...)



UN PROJET SUR UN SITE INDUSTRIEL EXISTANT (3/3)

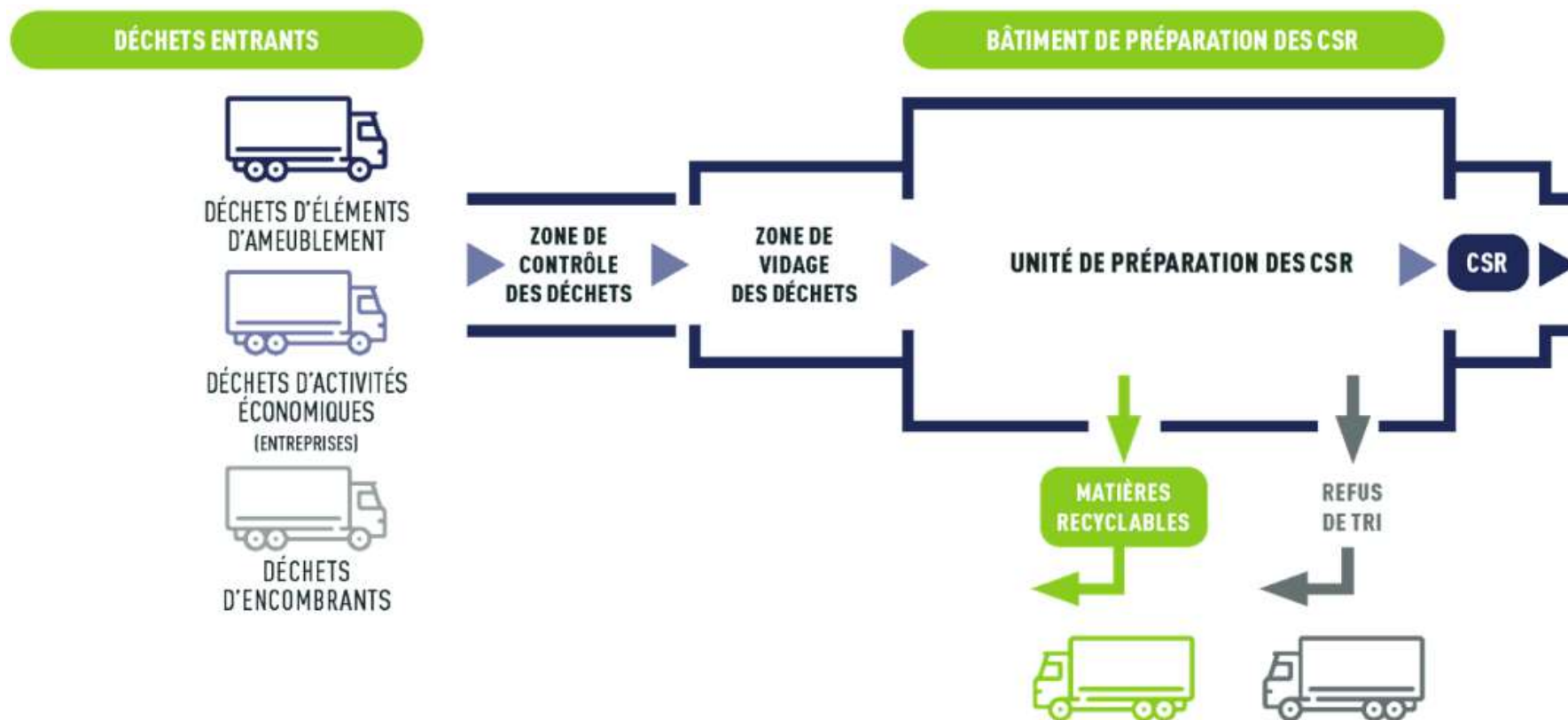
Des infrastructures existantes sur l'Écopôle AGORA

- **Présence d'un centre de tri/transfert** déjà exploité par SUEZ RV Nord.
- **Mutualisation et complémentarité** avec le maintien des deux activités (tri et préparation CSR) sur le même site.
- **Installations déjà aménagées** : bâtiment principal, zones de stockage intérieures et extérieures, réseaux routiers et fluviaux – pas de nouvelles constructions



PRÉSENTATION DU PROCÉDÉ (1/2)

CIRCUIT DU DÉCHET



LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET



Absence de consommation d'eau industrielle et de rejet d'eau de procédé
Gestion et traitement des eaux (domestiques et pluviales) internalisés sur le site



Captage et dépoussiérage (via filtre à manche). Mise en œuvre d'un **système de traitement d'air** adapté (aspiration localisée sur les machines génératrices de poussières et arrosage régulier via brumisateurs). **Le site ne comporte aucune unité de combustion.**



Impact limité voire nul au regard de l'état initial. **Confinement des équipements, capotages acoustiques, respect des seuils réglementaires.**

IMPACTS SUR LE TRAFIC ROUTIER

**Entrées : 46
camions/jour**

**Sorties : 29
camions/jour**

Dont 18 camions de CSR

**Accès directs
via l'A21/D160E2**

Sans passage par les
centres-villes

**+ 1% de trafic
PL sur l'A21**

LA GESTION DES RISQUES INCENDIE

Plusieurs dispositifs seront mis en place sur le site en prévention du risque incendie :

- **La sécurisation des zones de stockages et de process** : avec une limitation des volumes stockés, une ventilation adaptée, un compartimentage des bâtiments avec des dispositifs « coupe-feu » et le respect des distances de sécurité.
- **Des systèmes fixes de lutte incendie** : installation de réseaux de sprinklers et de colonnes sèches, associés à des points d'eau incendie (hydrants, RIA) répartis sur l'ensemble du site.
- **Des moyens mobiles** : plusieurs extincteurs portatifs adaptés aux différents types de feu, seront mis en place dans les zones sensibles du site.

LES CONTRÔLES (1/2)

LA RÉGLEMENTATION ICPE ET LA DIRECTIVE IED

Le projet d'installation de préparation de Combustible Solide de Récupération (CSR) est une **Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** et relève de l'**autorisation environnementale**. Il est soumis à la **directive IED (Industrial Emissions Directive)**, notamment sous la rubrique IED 3532.

- La conception des installations intègre les prescriptions applicables aux **"installations dites IED"** et respecte les **meilleures techniques disponibles (MTD)**.
- Un **"Rapport de base IED"** a été réalisé pour le site, daté du 22 novembre 2024.
- Les installations existantes (centre de tri, station d'épuration) sont **déjà classées** au titre des nomenclatures **ICPE et IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités)**.

LES CONTRÔLES (2/2)

1. EN AMONT ET EN PHASE DE TRAVAUX

- Le chantier de l'installation sera supervisé par un coordinateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS).

2. EN PHASE D'EXPLOITATION

- **Contrôle des déchets et des matières :**
 - Procédures de contrôle et d'admission des déchets.
 - Vérification des déchets admissibles et interdits.
 - Contrôle d'entrée et de sortie des matières.
- **Surveillance et suivi des rejets :**
 - Surveillance du fonctionnement des installations à l'aide d'outils de suivi.
 - Suivi des rejets atmosphériques.
 - Suivi des rejets aqueux (eaux domestiques et pluviales).

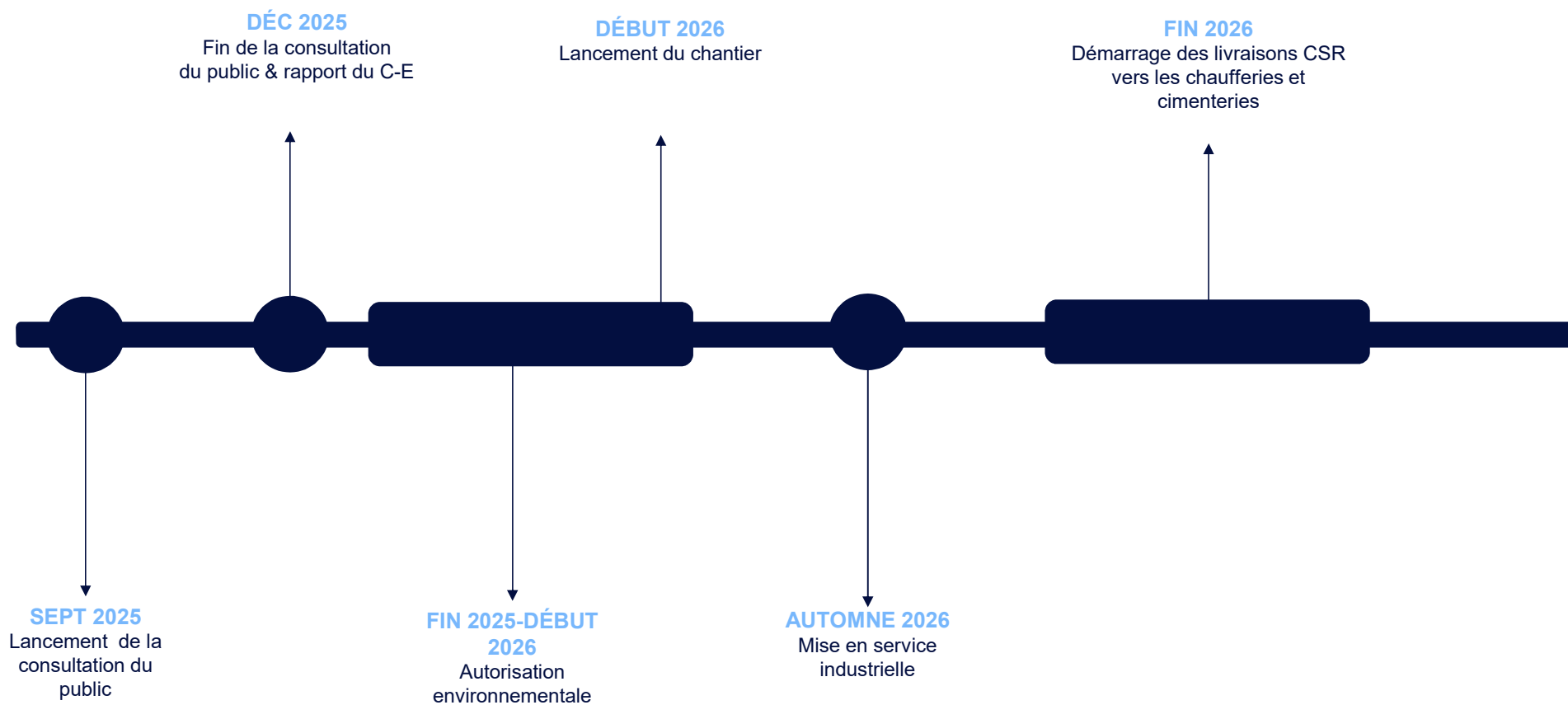
3. LE SUIVI DE L'INSTALLATION

- Une Commission de suivi de site (CSS) est déjà en place pour le centre de tri de l'Écopôle AGORA et intégrera l'unité de production de CSR
- Un suivi par la DREAL

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PROJET

- **En phase chantier** : environ 50 emplois
- **En période d'exploitation** : environ 20-30 emplois directs
- **Emplois indirects** liés au transport, la maintenance et les activités de sous-traitances

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL





TEMPS D'ÉCHANGES



PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

Mercredi 24 septembre 2025 de 14h00 à 17h00 : permanence du commissaire-enquêteur au CCAS de Noyelles-Godault

Mercredi 22 octobre 2025 de 14h00 à 17h00 : permanence du commissaire-enquêteur au CCAS de Noyelles-Godault

Jeudi 20 novembre 2025 de 18h00 à 20h00 : réunion publique de clôture (salle Molières du Centre culturel de Noyelles-Godault)

FORMULEZ VOS AVIS, OBSERVATIONS, QUESTIONS :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6460>



MERCI

